

## LA COOP FÉDÉRÉE SUPPORTE LE FCARA SUR QUATRE VOLETS :

### 1) SUPPORT FINANCIER LA COOP

Le support financier prend la forme d'une escompte spéciale relève : 10 % de la valeur des achats d'intrants admissibles, proportionnels à la participation (actions) du candidat retenu dans son entreprise jusqu'à concurrence de 7 500 \$/année par entreprise agricole.

#### Intrants admissibles

- 100 % des achats au niveau des productions animales.
- 100 % des achats au niveau des productions végétales.
- 100 % des achats en quincaillerie.
- 0 % (zéro) des achats au niveau des matériaux de construction.
- 0 % (zéro) des achats de pétrole.

Pour être admissible à ce volet, les achats d'intrants du membre doivent être faits majoritairement à la coopérative locale.

### 2) SUPPORT PROFESSIONNEL LA COOP

Le volet de support professionnel permet aux membres de profiter gratuitement du programme Shepell, qui offre un accès à des professionnels en psychologie, en droit et en administration. Ce service est totalement anonyme. Pour plus d'information, vous n'avez qu'à contacter un représentant du service au 1 800 361-5676.

Seuls les candidats retenus, admis au volet Support financier La Coop, pourront bénéficier de ce volet.

### 3) DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LA COOP

Chaque bénéficiaire devra, pour toute la durée de l'aide accordée, s'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations qui lui seront offertes ainsi que par sa participation à certaines activités associatives.

### 4) DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

Le volet Développement coopératif permet aux coopératives participantes et ses membres du Fonds de participer annuellement à des rencontres et des visites d'établissements agricoles et agroalimentaires dans le cadre de voyages de formation, et ce à la grandeur du pays. Elles sont de l'initiative du réseau ou de La Coop fédérée.

## CONDITIONS ET MODALITÉS

Pour remplir les conditions d'admissibilité du FCARA, le membre de la relève doit :

#### Être membre :

- d'une coopérative agricole ;
- de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (candidat) ;
- d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins (ferme ou à titre personnel).

#### Âge :

- avoir entre 18 et 40 ans.

#### Actionnariat :

- détenir au moins 20 % des actions de l'entreprise.

#### Formation acquise :

- le candidat doit détenir un diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)) ou une formation équivalente.

#### Activité principale :

- le candidat doit allouer la majorité de son temps et tirer sa principale source de revenu de son entreprise agricole ;
- le candidat doit être résident du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick, et être sélectionné par sa coopérative pour faire partie du Fonds.

De plus, les candidats retenus doivent s'engager à développer leurs compétences professionnelles grâce aux formations reconnues par le conseil d'administration du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.

# CULTIVEZ VOS AMBITIONS!

## UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR VOTRE AVENIR



**FCARA**  
LE FONDS COOPÉRATIF  
D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE

## HISTORIQUE

La Coop fédérée et le Mouvement Desjardins ont créé en 2008, en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec, le FCARA afin de supporter les membres de la relève agricole coopérative.

Le FCARA est permanent et est offert aux producteurs agricoles par les coopératives du réseau La Coop.

## STATISTIQUES

Depuis sa création en 2008, La Coop fédérée et les coopératives du réseau La Coop ont supporté les membres de la relève à la hauteur 5 M\$. Ceci se traduit à une aide apportée à plus de 700 jeunes producteurs impliqués principalement en production laitière et en grandes cultures.

De plus, La Coop fédérée a financé plus de 725 000 \$ en formation pour les membres du FCARA.

À ce jour, 24 % des administrateurs du réseau La Coop proviennent du FCARA.

## ADHÉREZ AU FCARA!

Le FCARA accueille annuellement une soixantaine de membres producteurs de la relève du réseau La Coop, provenant de toutes les régions du Québec.

Ce programme d'une durée de trois ans, administré par les coopératives membres participantes du réseau La Coop, permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles coopératifs de bénéficier d'un support financier, professionnel et d'une offre de développement des compétences.

Visitez le [www.lacoop.coop/fcara](http://www.lacoop.coop/fcara) ou bien renseignez-vous directement auprès de votre coopérative afin d'en savoir davantage et pour vous inscrire!

